

TAXE D'APPRENTISSAGE

Formulaire de versement de la fraction du 13%

A retourner au CFPPA avant le 1^{er} mars 2022

Coordonnées de l'Établissement de formation

Nom : CFPPA de Marmilhat

Contact : KAZINS Anne-Sophie (Gestionnaire)

Adresse : Site de Marmilhat, BP 116

Tél. : 04 73 83 72 50

CP/Ville : 63370 Lempdes

Mail : anne-sophie.kazins@educagri.fr

Coordonnées de votre entreprise

Raison sociale :

Adresse :

Nom/Prénom de la personne contact :

Tél. :

SIRET

CP/Ville :

Mail :

Le cas échéant, nom et coordonnées de l'expert comptable ou du cabinet comptable qui s'occupe de la taxe d'apprentissage pour votre entreprise :

Nom :

Tél. :

Ville :

Votre masse salariale 2020 :

€

0.68% =

€

Solde Ecole de 13% TA 2021 :

€

Subvention en matériel déductible :

€

Bonus Alternant déductible :

€

Montant de votre versement :

€

Au profit de : CFPPA de Marmilhat

Code UAI du CFPPA : 06 319 04 C

Bénéficiaire de la fraction du 13% au titre du financement des formations initiales technologiques et professionnelles hors apprentissage.

Règlement par :

Chèque n°

A l'ordre de : Agent comptable de l'EPLEFPA de Marmilhat

Virement :

IBAN : FR 76 1007 1630 0000 0010 0399 106

Mentionner votre n° de SIRET en libellé de virement

A réception de votre paiement, un reçu libératoire vous sera envoyé aux coordonnées ci-dessus.
Au nom de tous les apprentis, nous vous remercions pour votre versement.

87%
Pour l'apprentissage à verser à l'OPCO



13%
Le solde à verser au CFPPA